

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 11 mars 2020, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 119 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) :

Ordonnance émise dans le cadre de la 23^e édition des Jeux FADOQ-Région Île de Montréal (4)

Cette ordonnance permet l'utilisation, à titre gratuit, du gymnase double du Complexe sportif Claude-Robillard les 6, 7, 14 et 20 mai 2020.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 17 mars 2020

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat